Les dossiers d'*Économie et Politique* :

Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital



Dans la bataille politique et sociale pour la construction d'une alternative aux logiques néolibérales, la lutte idéologique tient une place prépondérante. Le cadre d'analyse théorique de la réalité constitue un enjeu majeur de la construction de cette alternative. Face au modèle théorique orthodoxe qui impose son modèle de représentation du monde et son cadre d'actions, le rôle des théories dites hétérodoxes devient essentiel pour échapper à ce nouveau totalitarisme théorique.

À cet égard, le colloque international Recherche et régulation 2015, intitulé : « *La théorie de la régulation en temps de crise* », qui se déroulera les 10-12 juin 2015, constitue un événement important. Notre école y participera activement, notamment dans l'atelier « *Coût du capital et régulation* ».

Ce colloque nous donne l'occasion de présenter dans ce dossier l'apport de notre école marxiste de la régulation, la première au plan chronologique. Nous publions ici des extraits de la contribution de Paul Boccara au colloque de Barcelone en 1988, repris dans la revue *Issues* en 1988-1989. Nous publions également la contribution de Catherine Mills sur le rôle du système de protection sociale et notamment de son financement, de l'essor à la crise du système économique, avec évidemment la recherche de régulation nouvelle. Nous reviendrons sur ce colloque avec la publication par la suite dans nos colonnes de certaines autres contributions.

Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital

Paul Boccara (1)

Tandis que s'approfondit la crise systémique en cours du capitalisme mondialisé, les engouements dans les revues, voire dans les manuels économiques, pour les clichés d'une théorie hétérodoxe consensuelle, dite « *la* » théorie de la régulation, persistent de nos jours. Ils avaient depuis longtemps pu pousser à des simplifications faciles cachant les incertitudes, les imprécisions, les contradictions, la complexité et l'aiguisement des recherches réelles sur le terrain de la régulation. D'où le besoin qui s'est exprimé dès la fin des années 1980, de clarification des débats sur les analyses dites en termes de régulation, pour aider aux progrès effectifs d'une théorie qui visait, en des temps de crise structurelle déjà, «*à rendre intelligible le capitalisme et son histoire*», en recherchant « *la discussion, le débat, la remise en cause ou l'avancée (dans) la construction de l'intelligibilité du réel* » pour reprendre les expressions anciennes de l'avant-propos des *Cahiers de l'ISMEA* de 1984, Série R n°1, sur « *l'approche en termes de régulation* ».

La *Série R: Théories de la Régulation* des *Cahiers de l'ISMEA, Économies et Sociétés* avait pu alors s'efforcer, il y a une vingtaine d'années, de relancer le débat sur la « *problématique* » de la régulation, au plan théorique et sans anathème idéologique. Ainsi, divers articles publiés dans les deux premiers numéros de cette série R, en 1984 et en 1986, avaient commencé à lever le voile des publications à grande diffusion sur l'existence, à côté de la constellation d'auteurs formant ce qu'on peut appeler « ***l'École de la régulation salariale*** » ou encore « ***l'École parisienne*** » (souvent encore connue abusivement sous le nom de « *l'École française* »), non seulement de « ***l'École de Grenoble*** », fondatrice de la série R de l'ISMEA, mais d'une troisième école, qui est la première au plan chronologique, développée à partir de la théorie de la « *suraccumulation-dévalorisation* » du capital.

Dans les années 1980 coup sur coup étaient parus entre autres, de l'économie capitaliste, du GREEC, (Groupe de recherche sur la régulation de l'économie capitaliste) de l'université de Grenoble II) un recueil de textes de 1979 à 1983 sur une recherche qu'il s'appliquait à développer depuis 1975 « *Crise et Régulation* », Drugman, Grenoble, 1983 ; ou encore de Robert Boyer du CEPREMAP de Paris « *La théorie de la régulation : une analyse critique* » (La Découverte, 1987). Tandis que la première école française au plan chronologique avait vu quelques-uns de ses membres invités au Congrès international de Barcelone sur la régulation. Dans cette communication, avaient été présentés plusieurs éléments sur la problématique originale fondatrice de cette école, et ses développements avec aussi des références à la problématique des deux autres écoles et des mouvances variables, sans avoir la prétention de traiter de façon exhaustive d'une vingtaine d'années de travaux de plusieurs auteurs. Ont été traités d'abord des aspects généraux de cette problématique, puis un certain nombre de développements, à partir de recherches anciennes ou en cours et en projet.

La première école française de la régulation et les deux systèmes ouverts : système théorique marxiste et système économique capitaliste

La première école française contemporaine de la régulation et les origines des écoles françaises

A. Une autre école française de la régulation

L'école voulant expliquer le mouvement et les crises du système capitaliste à partir de la théorie de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital, que j'ai fondée au début des années 1960, s'est expressément et systématiquement développée comme une **théorie de la régulation** du capitalisme, au moins depuis des travaux publiés en 1971 autour des revues *Économie et Politique* et *Issues*. J'avais par ailleurs déjà parlé de « *la régulation capitaliste par les monopoles* » et de sa transformation dans le cadre du capitalisme monopoliste d'État dans une étude publiée en 1961 (2).

Quand on se croit bien informé de l'histoire de la pensée économique contemporaine en France, on peut savoir que Michel Aglietta (qui se rattachait dans ses premières recherches à l'école d'*Économie et Politique)* s'est quelque peu référé à mes travaux sur la suraccumulation dans son premier ouvrage sur les États-Unis et que Gérard de Bernis a fait aussi référence à mes travaux antérieurs sur la crise de structure actuelle dans ses propres recherches. Si l'on connaît parfois vaguement ces faits, on les appréhende à travers des lieux communs sur les rapports des écoles « *régulationnistes* » avec les marxistes dits « *orthodoxes* » ou du « *CME* » ou les « *économistes communistes* ». Mais on ignore, en règle

générale du moins, que c'est explicitement et systématiquement d'une théorie de la **régulation** du capitalisme (y compris pour les phases précédant le CME) qu'il était question dans ces travaux, prétendant ainsi développer l'analyse marxiste ou néomarxiste, avant ceux des écoles dites « *parisiennes* » ou « *grenobloises* », en France en 1971 quelques années avant les travaux français **en termes de régulation** considérés en général comme premiers.

En s'écartant à sa façon de cette désinformation consensuelle, Jean-Claude Delaunay par exemple avait pu écrire dans le numéro 2 de la *Série R* des *Cahiers de l'ISMEA* de 1986 : « *On croit en effet, pouvoir distinguer aujourd'hui, en France, trois pôles principaux de recherche sur la régulation. De façon peut-être schématique, on dira que le premier, approximativement localisé à la* ***Section Économique*** *du Comité Central du PCF, entre 1962 et 1975, a élaboré une théorie de la régulation étatique (sic) du taux de profit dans le capitalisme contemporain (ou théorie du capitalisme monopoliste d'État) opposée à certaines conceptions catastrophiques. Le second, matérialisé par divers groupes de recherche majoritairement rattachés au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification (CEPREMAP) a développé à partir de 1975 une théorie de la régulation salariale par les monopoles du lien entre production et consommation, dans la société capitaliste actuelle. Cette théorie, principalement dirigée contre les hypothèses néoclassiques, est également critique, bien que dans une moindre mesure, de la conception précédemment mentionnée. Le troisième pôle, enfin, dont l'université de Grenoble II semble avoir été l'un des principaux lieux d'animation, s'est plutôt engagé au cours de ces mêmes années dans une réflexion fondamentale, d'inspiration marxiste, sur la régulation des systèmes économiques en général.* » (Revue citée, p. 211).

Tout en reconnaissant ainsi l'antériorité des travaux de l'école que j'ai fondée sur les deux autres écoles françaises **(3)**, Jean-Claude Delaunay restait ainsi très restrictif sur la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital et vague sur son développement précis en termes de régulation du système capitaliste, commençant également à considérer la régulation d'autres modes de production. En note, il admet et atténue lui-même le caractère réducteur de son appréciation **(4)**.

Néanmoins, il continue à sacrifier à l'usage mondain, en limitant en fait, à une analyse du CME (capitalisme monopoliste d'État) réductrice les travaux en question. En outre, l'expression de « *régulation étatique* » peut laisser croire qu'il s'agit de la réglementation étatique, tandis que la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital s'est expressément développée en théorie de la régulation largement « *aveugle* » du système capitaliste.

Pour sa part, Robert Boyer dans « *Les approches en termes de régulation* » (*CEPREMAP* n° 8523, juillet 1985) avait présenté un « *encadré* » intitulé « *Les recherches en termes de régulation : quelques jalons chronologiques* » où il faisait commencer les travaux français en 1974 par la soutenance de la thèse de M. Aglietta, « *Accumulation et régulation du capitalisme en longue période. Exemple des États-Unis (1870-1970)* », dont une version remaniée donnera l'ouvrage publié en 1976 *Régulation et crises du capitalisme*. Il citait aussi l'article de Gérard Destanne de Bernis sur la « *Critique de l'équilibre général* » paru dans la *Revue économique* de novembre 1975 sur la question. En vérité, dans le cadre de la première école (à laquelle se rattachait encore en fait Aglietta en 1974-1976, tout en interprétant déjà la théorisation nouvelle de façon très particulière), j'avais expressément relié l'analyse de la suraccumulation-dévalorisation du capital et des bases des crises cycliques à une théorie de la régulation du capitalisme (et aussi d'autres systèmes) dans des travaux publiés dès 1968 **(5)**. Et surtout dans une longue étude publiée dans *Économie et Politique* de mai à septembre 1971, repris dans mon ouvrage *Études sur le CME, sa crise et son issue,* 1re édition, 1973.

Dans la *Présentation* placée en tête de l'ouvrage de 1973, je soulignais précisément l'importance théorique et pratique dans les conditions historiques de l'époque de l'analyse nouvelle **en termes de régulation** en écrivant : « *Cette étude de 1971 ne débouche pas seulement sur un effort d'approfondissement de l'analyse du CME et de sa crise. Elle a permis d'avancer des thèses sur la "régulation" économique en économie capitaliste et surtout dans l'économie de transition, que constitue la démocratie avancée, vers un socialisme correspondant aux conditions originales de notre pays* […]. *Sur le plan théorique, on peut considérer qu'une nouvelle étape s'est ainsi ouverte avec le développement de l'étude de la "régulation", tendant à dépasser les bornes du capitalisme en considérant d'autres modes historiques de production*[…] *Cette étude s'efforce de généraliser, et de prolonger en quelque sorte, la théorie de la suraccumulation-dévalorisation, tout en s'appuyant sur la poursuite de l'analyse de la crise du capitalisme monopoliste d'État. À partir de la théorie de la régulation, il me semble d'ailleurs possible d'envisager un passage strictement scientifique de l'analyse théorique de la sphère économique à celle de toutes les sphères de la vie sociale.* » (*Études sur le CME, sa crise et son issue,* 1re édition, 1973, p. 15-16).

B. Quelques éléments de définition de la régulation

Cette étude de 1971 sur la régulation économique s'étend sur une quarantaine de pages (p. 302-305 et p. 353 à 389 de l'ouvrage) **(6)**. Elle y concerne la régulation du système capitaliste, sa relation avec les crises structurelles et avec la périodisation du capitalisme. Mais elle suggère aussi, au passage, son opposition avec la régulation féodale ou seigneuriale **(7)**. Elle comporte des développements importants en forme d'hypothèses sur la régulation économique dans une éventuelle phase de transition révolutionnaire au socialisme dans les conditions **d'un pays** capitaliste comme la France, en posant la question de critères nouveaux de gestion « *des entreprises* ». L'étude se réfère aussi à l'analyse de la régulation dans les formes marchandes d'économie et à son développement dans « *l'analyse de la régulation de l'économie marchande capitaliste par les prix de production* » (*ibidem,* p. 355 à 357).

Elle déclare notamment : « *La théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital permet d'analyser la régulation spontanée, opérant à la façon d'un organisme naturel, biologique, du capitalisme. Elle montre comment sur la base des rapports de production, de circulation, de répartition et de consommation capitalistes, s'effectue cette régulation. La régulation concerne l'incitation au progrès des forces productives matérielles (et de la productivité du travail) ainsi que la lutte contre les obstacles à ce progrès. Elle concerne aussi le rétablissement de la cohérence normale du système, après le développement des discordances et le dérèglement formel que ce progrès engendre nécessairement. Ce rétablissement s'effectue à travers les crises et les transformations qu'elles provoquent, y compris les*

transformations structurelles de l'organisme économique allant jusqu'à mettre en cause l'existence du capitalisme lui-même. » (*Études* citées, p. 354-355)

Dans une étude publiée en 1984, treize ans après, je pouvais reprendre cette définition de 1971, avec ses deux dimensions liées de type historique de progression économique et de correction des excès typés de cette progression transformatrice, en d'autres termes, faisant notamment le lien avec les règles subjectives de critères de gestion nouveaux des entreprises. J'y précisais alors entre autres : « *Nous devons donc examiner l'implication du jeu des critères de gestion au niveau du processus du fonctionnement essentiel de l'économie ainsi que de son développement structurel, c'est-à-dire au niveau de la régulation d'ensemble faisant le lien des deux à partir des régulateurs essentiels ainsi que des règles d'action qui s'imposent dans la réalité phénoménale totale.* » J'y évoquais : « *la régulation d'ensemble qui concerne, pour simplifier, d'une part, l'incitation à un type historique de progression de l'économie. Cette progression se rapporte à l'élévation de la productivité du travail total mais aussi à la croissance des capacités productives sociales, en réponse au développement des besoins historiques de consommation.*

« *La régulation se rapporte aussi, d'autre part, à la correction par des processus de rétroaction et de réajustement, plus ou moins chaotiques, des excès du type de croissance des dépassements et des limites de croissance, distorsions et débordements, provoqués par ces progressions mêmes et s'opposant à leur poursuite. Elle s'effectue au plan des relations réciproques entre conditions de la production immédiate et conditions de la consommation en passant par celles de la circulation et de la répartition. Les critères synthétiques (de gestion) concernent à la fois l'incitation à la progression et le processus de réajustement au niveau phénoménal.* » (Voir *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères,* Éditions Sociales/Messidor, Paris, 1985, p. 232.)

On **retrouve** la liaison dans le mouvement d'ensemble du capitalisme, entre **fonctionnement** essentiel, **développement** structurel et action **phénoménale**, ainsi qu'entre évolution des besoins de **consommation** et des conditions de **production**, passant par les rapports de répartition et de circulation.

Mais on rencontre aussi, en liaison avec l'élaboration de la théorie de la suraccumulation-dévalorisation, d'autres éléments décisifs allant (à l'opposé des définitions platement structuralistes) dans le même sens systémique : c'est-à-dire insistant sur le rôle de l'opération centrale du système étudié (ici la production), pour le système économique de reproduction des produits matériels et son type de progression (ici le type de relation, élevant la part des moyens matériels de production par rapport au travail vivant des salariés remplacés par des machines-outils) corrélé à la structure sociale fondamentale (ici les rapports entre travailleurs productifs et agents monopolisant les moyens matériels de production).

L'élévation de la productivité – au cœur de l'action des hommes transformant pour leurs besoins la nature extérieure en produit, développant ainsi leur nature humaine spécifique – est caractérisée comme essentiellement typée et historique dans le contexte. D'où les excès, les distorsions et débordements que ce progrès provoque au bout d'un certain temps, par sa façon typée et biaisée de progresser et de surmonter les obstacles à la croissance. Ainsi, la prédominance de l'accumulation des capitaux matériels dans la croissance capitaliste, avec le remplacement de travailleurs salariés par des machines-outils du développement de la révolution industrielle, entraîne l'excès d'accumulation des capitaux, la suraccumulation. D'où la nécessité de « *feedback négatifs* » importants de correction plus ou moins prononcée, avec notamment les arrêts et les réductions d'accumulation des crises de surproduction. Ces questions de l'opération typée ou biaisée et du type historique de progrès de la productivité du travail total sont en règle générale absentes des définitions de la régulation des autres écoles françaises contemporaines. Soit elles insistent unilatéralement sur le travail salarié exploité, en sous-estimant le rôle des moyens matériels accumulés. Soit, éventuellement, elles ne retiennent le rôle du travail passé (contenu dans les moyens matériels) que dans la « *loi* » de baisse du taux de profit, sans appréhender la question centrale du type capitaliste de progression de la productivité du travail total. Cette progression concerne l'augmentation du travail passé contenu dans les machines et consommé dans la production au prorata de l'amortissement des machines, bien moindre que la réduction du travail salarié remplacé par des machines. Cette question et l'opposition entre travail passé des moyens matériels et travail vivant des salariés sont au cœur de la suraccumulation du capital de moyenne et de longue période, avec les excès de moyens accumulés et leurs corrections par crises, des dévalorisations des capitaux, réductions, destructions, etc.

Enfin, en 1987, j'ai pu insister sur le caractère systémique de mon approche de la régulation. En relation avec la crise de suraccumulation durable de l'entre-deux-guerres mondiales et la solution des transformations du système capitaliste avec le développement des entreprises publiques, je précisais alors : « *Le taux de profit exprime en effet et permet d'apprécier la* ***structure des résultats*** *du système économique, en* ***fonction des conditions*** *précédentes de l'opération fondamentale (production) du système : relation de la valeur ajoutée produite au capital avancé et partage de cette valeur ajoutée entre salaires et profits. Le taux de profit détermine ainsi la* ***rétroaction*** (feedback) *à partir des résultats* (outputs) *sur les entrées nouvelles* (inputs) *de l'opération fondamentale de production : additions aux capitaux en moyens matériels et salaires additionnels, importance de l'accumulation et du recours au crédit pour elle, etc. Ces entrées nouvelles conditionnent la structure typée de renouvellement des opérations (reproduction) et des relations socio-économiques correspondantes* [...]. *La suraccumulation de longue période entraînant la dévalorisation conjoncturelle de capital de longue période (concernant notamment les capitaux matériels, le chômage massif, etc.) engendre la crise structurelle plus ou moins catastrophique et ses cercles vicieux finalement brisés par les dévalorisations structurelles concernant des modalités de réduction des exigences sociales de rentabilité (ou de revalorisation) de certains types de capitaux, c'est-à-dire des modifications du jeu des régulateurs du taux de profit. Cela permet une* ***prévention*** (feedforward) *de certains blocages de l'accumulation : par exemple institution d'entreprises nationalisées, réclamant un taux de profit moindre, voire nul ou négatif, après la Seconde Guerre mondiale.* » (« *Les cycles longs et la longue phase de difficultés en cours* », *Issues,* 3e trim. 1987, p. 5 et p. 8).

C. Rapports avec deux autres « *fondateurs* » des autres écoles françaises de régulation

Robert Boyer, dans sa collection de définitions françaises sur la régulation, ignore la définition de la régulation

publiée en 1971, comme celles que j'ai publiées ultérieurement par exemple en 1983 *(cf. La théorie de la régulation,* 1986, annexe I, p. 130 et suivantes). D'ailleurs, dans son étude « *Sur l'historique de la théorie* », tout en déclarant que « *directement impliqué… la perspective qu'il a adoptée est matière à choix personnels, éminemment subjectifs* », il renvoie uniquement à deux premiers auteurs : G. de Bernis (« *l'un des tout premiers* ») et M. Aglietta (« *un travail fondateur* »). Cependant, à propos de G. de Bernis, il parle de « *l'ambiguïté des origines* », mentionne la critique faite par certains de sa conception, comme « *de simples habits neufs pour la vieille théorie marxiste* », et lui reproche « *La périodisation proposée ainsi que nombre de conclusions de politique économique sont finalement très proches de celles du CME* » (*ibidem*, p. 25-27). Il veut dire : « *l'école marxiste française du CME* » qui devient en fait le nom de code académique pour la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital, coupée du concept de régulation en cachant d'ailleurs l'analyse centrale de la crise de structure du CME et de sa suraccumulation durable.

Il convient de noter que Michel Aglietta, qui avait évidemment discuté avec moi du manuscrit de sa thèse, tout en se réclamant alors du marxisme et se rattachant à mon école de la régulation, ne se réfère pas à mes travaux, ni *a fortiori* à l'analyse de « *la régulation du capitalisme* » de 1971, dans l'introduction intitulée « *Pourquoi une théorie de la régulation du capitalisme* », de son ouvrage publié en 1976.

Cependant, quand il analysait, à sa façon, « *la suraccumulation du capital* » dans son dernier chapitre, il reconnaissait en note : « *le concept de suraccumulation* » a été développé et mis en œuvre dans l'étude des crises par P. Boccara, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue,* Editions Sociales (cf. M. Aglietta, *Régulations et crises du capitalisme,* p. 299). Toutefois, alors qu'il utilisait beaucoup plus et dès le début de son livre la notion de « *dévalorisation* » du capital, de façon certes très particulière, il ne se référait pas (même pour le critiquer) à mon travail sur la dévalorisation, qui constituait précisément un de mes apports propres par rapport au concept de suraccumulation créé par Marx *(ibidem,* p. 83 par exemple).

Gérard Destanne de Bernis, quant à lui, mentionne mes travaux sur la crise dès la « *Présentation* » du recueil de textes *Crise et Régulation,* dans la série des « *phénomènes qui ont nourri* » les travaux du Groupe de recherche sur la régulation de l'économie capitaliste, en déclarant : « *Nous avons accordé de l'importance à l'analyse de Paul Boccara qui, dès 1969, affirmait que le capitalisme entrait dans une phase de dépression longue qui lui apparaissait comme devant être particulièrement profonde.* » *(Crise et Régulation,* 1983, p. 111.) **(8)** Toutefois, il ne mentionne pas plus que Michel Aglietta **(9)** l'analyse explicite de la « *régulation* » du capitalisme de 1971 **(10)**.

Notons enfin que Gérard de Bernis se réfère non seulement à la théorie marxiste mais au « *capitalisme monopoliste d'État* », comme d'ailleurs, toujours à sa façon, M. Aglietta première manière **(11)**. Mais M. Aglietta a lui évolué en rejetant ces deux références. Aussi R. Boyer peut reprocher aujourd'hui à de Bernis ses positions « *proches de celles du CME* », d'ailleurs sans mentionner aucun auteur, ni ouvrage, ni texte pour cette théorie du CME *(La théorie de la régulation,* p. 26). Ce qui est occulté à travers cette expression anonyme condamnée sans aucune référence précise, comme à travers le rejet de « *l'orthodoxie marxiste* », en raison des affrontements idéologiques sous-jacents **(12)**, ce sont les novations théoriques, bonnes ou mauvaises, de la première école française contemporaine de la régulation. Celle-ci ne s'est pas du tout bornée à l'analyse brève du capitalisme monopoliste d'État exprimée par Lénine. Elle a prétendu commencer à expliquer théoriquement le CME, en retournant à Marx pour le développer. Elle a aussi, dans le même temps, commencé à expliquer le passage du capitalisme pleinement concurrentiel au « *capitalisme monopoliste simple* » et à l'impérialisme à la fin du XIX^e^ siècle, les cycles de longue période décelés par Kondratieff, les crises structurelles et systémiques depuis le début du XIX^e^ siècle, ou encore le type de progression capitaliste de la productivité du travail et les transformations technologiques du capitalisme, les modalités et les critères de gestion des entreprises capitalistes, etc.

Bien entendu, aux origines des deux autres écoles dites « *régulationnistes* », il n'y a pas seulement une influence incontestable de la première, mais d'autres influences spécifiques, outre leurs élaborations particulières. Il s'agit de l'influence de théoriciens néo-keynésiens de la croissance en équilibre stable et aussi des radicaux et de certains marxistes américains (et à travers eux des institutionnalistes américains voire des écoles historiques allemandes) surtout sur l'école parisienne. Mais on retrouve aussi dans une moindre mesure ces influences sur l'école de Grenoble, pour laquelle l'apport de la réflexion de François Perroux est, entre autres, indéniable. Au contraire, la première école a une relation originale vis-à-vis de la théorie marxiste, déjà constituée bien qu'inachevée, comme sur cette question vis-à-vis des analyses systémiques encore largement naissantes, ainsi qu'avec une critique des théories de la croissance en équilibre stable (notamment de Kaldor et de Solow) **(13)**.

Une théorie de la régulation voulant dépasser l'empirisme et le théoricisme, dans sa relation avec la « mise en mouvement » du Capital *de Marx et sa continuation-reformulation*

Continuation et reformulation de la théorie marxiste

Dès le début de mes travaux, en 1961, j'ai posé le caractère **essentiellement inachevé** de la théorie marxiste pour des problèmes tout à fait fondamentaux, en soulignant : « *L'œuvre économique de Marx et* Le Capital *sont datés doublement : d'abord parce que reflet d'une époque historique limitée par la mort de Marx ; ensuite parce que début d'un travail de recherche interrompu par la mort de Marx* [...] *produit d'une démarche rigoureusement scientifique, qui ne prétendait certes pas tout résoudre à l'avance, elle indique dans son mouvement progressif, la méthode et surtout la direction de l'effort à poursuivre* (texte de 1961, repris dans *Sur la mise en mouvement du « Capital »,* 1978, p. 21) **(14)**. C'est l'analyse systématique non seulement des lacunes fondamentales, mais des raisons du non-traitement des questions qu'elles concernent, dans les modalités même du mouvement subjectif et objectif de la recherche de Marx qui devenait alors primordiale. C'est sur la base d'une telle élucidation qu'il fallait tenter non seulement de poursuivre le mouvement en question en le reconstituant comme mouvement inachevé, mais même pour cela de reformuler le plus possible les thèses de départ explicites de

Critères de gestion

Question de Catherine Bonne, doctorante en gestion, à Paul Boccara sur l'intervention des salariés dans les gestions des entreprises et l'élaboration de nouveaux critères de gestion.

C. Bonne : Comment êtes-vous arrivé dans les années 1970 à souhaiter l'intervention dans les gestions des salariés et proposer de nouveaux critères de gestion. Et avec qui avez-vous partagé vos travaux ?

P. Boccara : Dans les années 1970, avec la progression des idées du Programme commun de gouvernement de la gauche, et notamment de la montée des exigences des nationalisations, se pose la question d'une autre gestion des entreprises nationalisées et de l'intervention des travailleurs dans les gestions.

Dès 1971 est mise en avant une problématique nouvelle dans la revue marxiste d'économie du PCF *Économie et Politique*. Elle concernait l'objectif d'une autre *régulation* économique et donc d'autres règles, réglages et régulateurs des gestions des entreprises.

À l'opposé du régulateur central du taux de profit capitaliste, j'ai ainsi mis en avant, dès l'étude de 1971, l'idée d'une autre régulation d'efficience des gestions, c'est-à-dire plus précisément, d'autres critères de gestion que le taux de profit et ses dérivés.

Dès 1978 sont élaborés, plus exactement, dans ce but, d'autres critères de gestion des entreprises que ceux fondés sur le ratio profit/capital, notamment dans la section économique du PCF. C'est l'avancée de critères dits d'efficacité et non de rentabilité du capital, avec le ratio VA (valeur ajoutée)/Capital matériel et financier, à élever, opposé aux ratios profit/capital et intérêt/capital.

Sur cette base, est défini le concept d'efficacité du capital : VA/capital.

Il s'agit aussi notamment de la notion d'efficacité sociale, avec le concept de VAD c'est-à-dire : valeur ajoutée *disponible* pour les travailleurs et les populations, à augmenter.

Le débat sur ces nouveaux critères de gestion est donc lancé dans *Économie et Politique* en 1978, avec en particulier Patrice Grevet et Claude Quin, ainsi que dans le PCF, ses congrès, ses fédérations, ses sections d'entreprises. Cependant des discussions se poursuivent sur ces nouveaux critères avec les économistes socialistes, dont leur responsable Dominique Strauss-Kahn, notamment dans des journées d'études consacrées à ces questions. Se sont également déroulés de nombreux débats et rencontres avec des militants des entreprises : CGT ou encore CFDT. Au sein de la CGT, nous avons travaillé en particulier avec l'UGICT, notamment avec Alain Obadia. Cela précède d'autres débats, en particulier à la RATP, qui aboutissent à de nouvelles avancées concrètes sur d'autres critères de gestion de l'entreprise publique.

L'élaboration théorique et pratique progresse dans la revue *Issues*, ahiers de recherche de la revue *Économie et Poli-*

Marx à partir des résultats plus ou moins implicites atteints finalement, pour vraiment essayer de se jucher sur « *les épaules du géant* » et voir plus loin. C'était en effet le temps, chez beaucoup de marxistes, de remise en cause déchirante du dogmatisme, après la critique du culte de Staline et même pour certains du besoin ressenti de retourner, non pas seulement à Lénine et à ses ajouts, largement empiriques sur l'impérialisme et le CME, mais à Marx lui-même. Ce retour à Marx ne visait pas à reprendre des concepts et des énoncés de lois, mais à renouer avec le processus vivant, organique, de recherche lui-même, avec le système de pensée ouvert, dont ces lois et concepts ne sont jamais qu'une expression provisoire et relative.

Dans cet esprit a été poursuivre une reformulation de Marx, à partir de sa recherche inachevée, face au système ouvert du capitalisme lui-même. Il s'agit, tout particulièrement, d'une refondation de l'analyse exprimée par la loi de tendance à la baisse du taux de profit, à partir du processus de la suraccumulation-dévalorisation et du type capitaliste de progression de la productivité du travail. J'ai eu ainsi l'ambition de tenter la démarche de ce qu'on a pu appeler un « *constructivisme autorégulateur* » **(15)**. En effet, cette refondation était elle-même à refonder par étapes : des oppositions initiales fonctionnement/développement et essentiel/phénoménal dans l'économie capitaliste à la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital, de cette dernière à la régulation, de la régulation globale de l'économie à la gestion des entreprises, de la régulation d'ensemble de « *l'économie-gestion* » à leur articulation au traitement systématique de ce que j'appelle l'anthroponomie et de sa régulation, c'est-à-dire les dimensions non économiques de la vie sociale. J'ai ainsi essayé d'avancer des propositions nouvelles, dans un processus de théorisation élargi (auquel ont pu participer à leur façon de nombreux auteurs dans une constellation variable), processus toujours en cours de modification et essentiellement inachevé.

On peut critiquer ces propositions à condition de partir de leur énoncé, ce qui n'a rien à voir avec leur évocation sans référence précise, par exemple d'un mot, « *CME* » ou « *marxisme orthodoxe* » pour les rejeter sans discussion, tout en leur ayant emprunté souvent sans le dire, même par autres auteurs interposés, quelques concepts traités comme des notions élastiques commodes. Ces concepts comme celui de « *crise structurelle* » intimement lié à celui de « *régulation* » du capitalisme ont pu être empruntés tout en négligeant d'autres concepts, eux-mêmes liés au contenu rigoureux, rejeté, des expressions adoptées, mais sans critique directe justifiant ces rejets systématiques à travers ces emprunts limités.

R. Boyer affirme : « *Les crises de structures sont de retour et les théories de la régulation sont conçues pour en rendre compte. C'est sur cette base que s'est développée une myriade de recherches. Elles ont suscité de grandes attentes, en particulier de renouvellement de l'économie critique, loin du carcan d'un marxisme en voie de fossilisation.* » *(La théorie de la régulation,* p. 8.) Cependant, il doit reconnaître d'autres analyses marxistes sur les crises structurelles sans pour autant les préciser.

Même s'il caractérise la relation systémique entre transformations technologiques et transformations structurelles comme relevant de la vieille orthodoxie marxiste **(16)**.

tique. Cela débouchera finalement sur la publication en 1985 de mon ouvrage : *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Messidor-Éditions Sociales, avec de nombreux exemples concrets.

Le débat et la coopération se poursuivent avec les experts et comptables d'entreprises, de Jacques Maréchal à Jacques Richard, ainsi qu'avec des universitaires économistes, gestionnaires ou sociologues, comme Jean Lojkine et Daniel Bachet. Cela aboutit notamment à la création de nouvelles associations concernant militants et experts comme l'AEIMG : Association d'experts et intervenants militants dans la gestion des entreprises.

Il en résulte de nombreux débats, initiatives et expérimentations sur l'utilisation pratique des nouveaux critères dans les entreprises et aussi dans les localités.

Cela va déboucher sur de nombreux travaux, en coopération, par exemple l'ouvrage *: Économie et gestion d'entreprise en douze leçons.* Messidor, Éditions sociales, 1987.

Par la suite nous avons présenté de nouvelles analyses, présentations et recensions. Dans ce cadre, le CGP(Commissariat général du Plan) va publier un rapport coordonné notamment par Jean-Louis Levet : « *L'entreprise et la performance globale* » en 1997, s'intéressant particulièrement aux divers indicateurs de performance des entreprises. Tout cela conduira à des travaux universitaires et des formations, notamment à Paris 1, exprimés notamment par l'ouvrage coordonné par Jean-Claude Louchart (*Nouvelles approches des gestions d'entreprises*, L'harmattan, 2000).

Au plan international, il convient de souligner l'importance de nombreuses rencontres, comme le colloque d'Alger sur la gestion des entreprises publiques, ou d'autres rencontres en Suisse, en Inde, en Amérique latine, avec d'autres publications.

Toutes ces rencontres et débats nous ont conduits à la création d'une nouvelle association de formation pour l'intervention dans les gestions : l'ACGN (Autoformation pour une culture de gestion nouvelle), avec de nombreuses publications et formations concrètes, comme à Air France avec les divers syndicats de l'entreprise, en collaboration plus précisément avec Alain Dubourg.

Cet accent nouveau mis sur l'intervention dans les gestions dans les années 1970 avec des critères d'efficacité sociale s'est développé en fait en opposition avec une conception étatiste du PCG. Il s'est agi, notamment, de mettre en cause des dérives étatistes et centralisatrices de l'époque. Cela concernait la visée d'une nouvelle économie démocratique jusqu'aux gestions d'entreprises. Cela conduisait à la mise en avant, non seulement de droits nouveaux des salariés, mais de nouveaux pouvoirs effectifs des salariés, avec de nouveaux instruments correspondants, comme les divers critères de gestion d'efficacité sociale.

Il convient plus particulièrement de souligner l'importance des expérimentations de Claude Quin à la RATP ainsi que son ouvrage : *Mêlez-vous de vos affaires* , Lattes, 1985, sur l'intervention des salariés dans les gestions.

Sur ce terrain de la transformation du capitalisme, l'école qualifiée de façon réductrice comme celle du CME a non seulement apporté une série d'analyses nouvelles concernant les procès de production et de travail contemporains (par exemple celle du stade de l'usine opposé à celui de la fabrique), ou sur l'automation mais elle s'est expressément distinguée des analyses fondamentalement descriptives empiriques comme celle de Lénine sur l'impérialisme ou sur le CME **(17)**, pour avancer des hypothèses explicatives en retournant à Marx et même en formulant de façon nouvelle ses recherches sur les lois essentielles du capitalisme. Il s'agit précisément de l'élaboration de la « *théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital* » à partir de la loi de baisse tendancielle du taux de profit, pour analyser « *l'évolution polycyclique* » du capitalisme et avec le concept de « *dévalorisation structurelle* » de capital, pour analyser les transformations structurelles du **capitalisme (18)**. ■

(1) Texte extrait de *Issues,* cahiers de recherches de la revue *Économie et Politique* n° 32-33-34. 1988-1989. Version révisée du Colloque de Barcelone de 1988 sur *La régulation.*

(2) Dès ma série d'articles de 1961, « *Quelques hypothèses sur le développement du Capital* », j'ai pu écrire : « *avec le capitalisme monopoliste d'État* […] *la socialisation et la régulation capitalistes par les monopoles (approchent) de leur terme* » *(Sur* la *mise en mouvement du Capital,* Premiers essais, Éditions Sociales, 1978, p. 130). Mais j'ai développé systématiquement ma recherche théorique en termes de régulation, à partir de 1968 et surtout de 1971.

(3) Christian Barrère avait écrit quant à lui : « *Les premiers économistes à s'être intéressés à l'idée de régulation pour l'appliquer à l'étude du développement capitaliste ont été d'un côté Paul Boccara qui présente sa théorie de la suraccumulation-dévalorisation comme une théorie de la régulation des structures du mode de production capitaliste et, de l'autre, G. Destanne de Bernis et l'équipe grenobloise du GRREC* [...]. *La théorie de l'accumulation intensive sous l'impulsion de M. Aglietta* […] *a repris l'idée de régulation et, depuis, la plupart des études de la dynamique et des crises capitalistes utilisent cette notion sans lui donner pour autant un contenu toujours précis…* » *(Cahiers de l'ISMEA,* Série R, n° 1, p. 10).

(4) Il précisait en note : « *À notre connaissance, la première formulation en a été fournie par Paul Boccara dans une note ronéotée, rédigée pour la Section économique du PCF, en 1963. Il serait selon nous injuste, et surtout inexact de réduire la problématique dite de la "suraccumulation-dévalorisation" à une régulation mécaniquement étatique du taux moyen de profit. Mais les potentialités insuffisamment explorées de cette problématique, le manque d'intégration de travaux diversement effectués au sein de la Section économique du PCF (notamment sur les consommations collectives, la crise du salariat, l'internationalisation de la production, l'État) ou en d'autres lieux, et ce pivot théorique dominant, ont peut-être conduit à ce qu'elle fonctionne sous sa forme idéologiquement réduite et appauvrie de régulation étatique du taux de profit.* » *(Ibidem,* p. 229.)

(5) Repris dans *Études sur le CME, sa crise et son issue,* 1re édition, 1973, p. 136 et 142.

(6) Elle se situe dans le chapitre ter de la 3e partie, intitulé : « *Théorie de la crise du CME et régulation économique dans une démocratie avancée* », plus précisément dans les passages sous les titres : « *De la théorie de la régulation capitaliste essentiellement aveugle au passage révolutionnaire à la régulation consciente de l'économie* ». « *Aperçu des conditions du problème de la régulation économique de la démocratie avancée comme phase de transition révolutionnaire* » et « *Hypothèse et questions sur certaines formes de la régulation économique de la démocratie avancée, comme phase de transition au socialisme très développé dans nos conditions historiques* ».

(7) R. Boyer avait déclaré que les rapports « *remarquables* » des travaux des régulationnistes sur le capitalisme, avec ceux de Guy Bois sur le système féodal, « *apparaissent moins contingents que dérivant d'une méthodologie commune* » *(La Théorie de la régulation,* p. 44). Mais il ignorait apparemment que les travaux de Guy Bois (malgré leurs différences et leurs insuffisances) ont été, entre

autres influences, stimulés directement par des discussions sur mes recherches concernant la régulation de 1968-1971.

(8) Par ailleurs, le texte collectif de 1981 du GRREC sur *Crise et Régulation de l'économie capitaliste,* après avoir évoqué « *l'incapacité des conjoncturistes à prévoir la crise du mode de régulation* », affirme : « *en revanche cette "prévision" était plus accessible à ceux qui s'intéressaient d'emblée au contexte structurel général* », en se référant à Paul Boccara « *Exposé à la 6e semaine de la Pensée marxiste* », 17 novembre 1967, *Cahiers du CERM,* n° 65, 1968, p. 39 *(Crise et régulation,* p. 72-73).

(9) Drugman, quant à lui, va jusqu'à écrire : « *On pourrait ici se poser la question, par exemple du statut de la théorie de la régulation du capitalisme, telle qu'avancée par M. Aglietta ou le GRREC, vis-à-vis d'une des premières analyses importantes de la crise contemporaine, celle avancée, dès le milieu des années 1960 par P. Boccara, elle-même reprenant l'essentiel des bases classiques de l'économie politique marxiste. Tout comme on pourrait se demander par quel cheminement* propre*, donc* spécifique *de celui de P. Boccara, ces économistes de la régulation peuvent le rejoindre, à commencer sur le champ de la périodisation du capitalisme et de la succession des modes de régulation (concurrentielle ou de petites unités, monopoliste et impérialiste, impérialiste et monopoliste d'État dans un contexte de concurrence internationale des monopoles). Tout comme on pourrait surtout s'interroger sur l'introduction tardive (sic) par P. Boccara de la notion de "régulation économique" au sein d'un corps théorique solidement mis en place depuis de nombreuses années.* » *(Cahiers* cités, p. 37.)

(10) Dans son manuel sur les « *Relations économiques internationales* » de 1977, il parle de sa théorie de la régulation du capitalisme dès la préface. Mais dans la bibliographie, où il évoque encore la régulation, il se réfère précisément à mon ouvrage de 1973 à propos de la crise de structure.

(11) « *La théorie de la régulation fonde le concept de capitalisme monopoliste d'État* », titre de la première partie de la conclusion générale de l'ouvrage de M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, ouvrage cité, p. 324.

(12) Il convient de rappeler qu'au-delà de l'analyse théorique se voulant strictement scientifique, l'analyse nouvelle du capitalisme monopoliste d'État a joué un rôle idéologique important en France pour favoriser « *l'entente* » provisoire de partis du programme commun de gouvernement de gauche sur les « *nationalisations* », ainsi que leur accord, du moins en paroles, sur la « *rupture* » avec le capitalisme pour un autre type de « *croissance allant vers un socialisme à la française* ». D'où dans un premier temps, un ralliement ambigu à une vision très simplificatrice de l'analyse du CME. Et dans un deuxième, lors de la rupture du PS et du PCF, les efforts idéologiques non seulement pour lancer l'anathème sur le CME, mais encore pour occulter l'analyse de la crise de structure et surtout celle d'une nouvelle politique économique et d'une nouvelle régulation possibles corrélatives, sur lesquelles éclataient les désaccords. Sur la première phase de l'évolution idéologique, voir par exemple la position de Hugues Portelli, professeur de Sciences politiques à l'Université de Paris X, dans « *Le socialisme français tel qu'il est* » (PUF, 1980) : « *Plus récemment, c'est la reprise de fait (par le PS) de la théorie du capitalisme monopoliste d'État, stratégie d'alliance antimonopoliste (avec)* […] *une dépendance par rapport à la production "marxiste" du PCF.* » (Ouvrage cité, p. 152-153.)

Sur la deuxième phase, voir par exemple R. Boyer « *Les analyses… du CME qui font de la dynamique du capitalisme l'accoucheur de son opposé socialiste : le socialisme et la planification globale de l'activité* [...]. *Les premiers travaux de M. Aglietta plaçaient au premier plan l'étude de leurs transformations (des formes institutionnelles) dans la longue période et même la recherche des lois concernant ce processus. Aujourd'hui, il nous paraît énormément complexe et beaucoup moins téléologique que ne le supposait l'orthodoxe marxiste… et les espoirs initiaux des régulationnistes eux-mêmes* » (*La théorie de la régulation*, p. 118 et p. 121). Voir aussi, confondant finalité téléologique et étude des « *trends historiques* » de transformations typées orientées dans le même sens (y compris les contre-trends) ou des déterminations du champ des possibles pour une nouvelle construction historique, et opposant « *dépérissement* » à « *révolution* » par une nouvelle « *régulation* » précisément, Michel Aglietta, Avant-propos de la 2e édition de 1983 de *Régulation et crise du capitalisme :* « *La théorie de la régulation du capitalisme est celle de la genèse, du développement et du dépérissement des formes sociales* […] *elle ne se préoccupe pas d'assigner une finalité à ce mouvement* » (ouvrage cité, p.V-V1, p.V-VI).

(13) Au contraire, l'influence de Kaldor est très sensible sur le premier ouvrage de Michel Aglietta, *Régulation et crise du capitalisme.*

(14) Voir encore : « *L'œuvre économique de Marx est inachevée. Inachevée non pas simplement dans le sens d'étude de détails à insérer, de compléments, dans le sens où Engels dit que la section V du Livre III était à l'état d'ébauche… Inachevée non pas seulement dans ce sens qu'elle n'a pas étudié (ce que bien sûr elle ne pouvait pas faire) le développement historique postérieur : la phase monopoliste du capitalisme, etc. Mais inachevée pour l'époque de Marx, pour des problèmes fondamentaux envisagés par Marx. Le caractère inachevé évident pour l'œuvre… est ressenti de nos jours de façon plus aiguë. Les marxistes ultérieurs et Lénine ne semblent pas avoir traité de la sorte la question de la continuation de l'œuvre de Marx. Engels pourtant dans sa critique la traite presque de la sorte.* » (« *Sur la mise en mouvement du Capital* », ouvrage cité, p. 11-12). Engels écrivait en effet dans sa critique sur les questions du taux de profit : « *Marx voudrait définir là où en réalité il développe. D'une façon générale, on serait en droit de chercher dans ses écrits des définitions toutes prêtes, valables une fois pour toutes. Il va de soi que du moment où les choses et leurs rapports réciproques sont conçus non comme fixes mais comme variables, leurs reflets mentaux les concepts sont eux aussi soumis à la variation et au changement ; dans ces conditions, ils ne seront pas enfermés dans une définition rigide, mais développés selon le procès historique ou logique de leur formation.* » (F. Engels, Préface du livre III, *Le Capital,* Éditions Sociales en livre de Poche, t.3, p. 17.)

(15) « *Au niveau des formalisations, on sait aujourd'hui, que l'achèvement de chaque structure exige une clef de voûte qui est à chercher et des structures, plus "fortes", ce qui signifie en fin de compte que les constructions logico-mathématiques ne sauraient s'achever et sont conduites à s'appuyer sans cesse sur ce qui est ou reste en devenir : un tel fait constitue une expression saisissante d'un constructivisme autorégulateur.* » (Jean Piaget, *L'épistémologie des régulations,* in *Recherches interdisciplinaires,* « *L'idée de régulation dans les sciences* », Maloine-Doin, 1977, p.VI.)

(16) Cf. « *La vieille orthodoxie marxiste qui fait de l'essor des forces productives le principal déterminant de la transformation des rapports sociaux… fût ce avec quelque retard…* » (*Ibidem*, p. 119).

(17) À propos du CME lui-même, dans mon rapport introductif à la Conférence internationale de Choisy-le-Roi de 1966, je pouvais souligner : « *Peut-on dire qu'il y ait actuellement une théorie marxiste admise du CME ? Non. Si certaines formules sont généralement admises, elles ne constituent pas une théorie, mais des délimitations de la question, des premières tentatives de généralisation de phénomènes connus, qui n'expliquent pas rigoureusement leur nécessité, qui ne fournissent pas les lois nécessaires de leur apparition et de leur développement, de leurs mouvements divers. Il serait grave de se méprendre sur la portée de ces formules dont la grande utilité est incontestable mais provisoire et relative. Cette utilité ne saurait masquer la nécessité impérieuse de l'élaboration d'une théorie scientifique du capitalisme monopoliste d'État* [...]. *Il faut, au-delà du stade de la description des divers aspects du CME, partir d'hypothèses théoriques et les développer conceptuellement par leur application à la réalité économique pratique* » *Études sur le CME, sa crise et son issue, p. 38). Et à propos de Lénine dans son ouvrage L'impérialisme, « Il reste encore largement au niveau du classement synthétique des matériaux descriptifs, sur lequel il revient d'ailleurs, quelques mois après en évoquant la transformation en CME.* » (*Ibidem*, p. 38.)

(18) Dans mon étude de 1971 sur la théorie de la régulation, on pouvait lire : « *Trois moments fondamentaux successifs de la théorie du capitalisme se révèlent être : l'analyse de la marchandise (avec la théorie des valeurs d'échange), l'analyse du capital (avec la théorie de la plus-value), l'analyse de l'évolution capitaliste (avec la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital).*
Cette dernière théorie, développant les deux précédentes, permet de rendre compte de l'évolution polycyclique concrète du capitalisme, avec non seulement les fluctuations de type plus ou moins décennal mais encore des fluctuations longues […] *Elle permet d'expliquer les transformations structurelles, marquant les stades et les phases de cette évolution. Elle permet de saisir rigoureusement* […] *en quoi consiste le caractère historique transitoire du mode de production capitaliste, correspondant à un stade limité de développement des forces productives matérielles.* » *(Études sur le CME, sa crise et son issue,* p. 305.)

L'enjeu du financement de la protection sociale dans la bataille contre le coût du capital et pour une nouvelle régulation systémique

Catherine Mills

Le financement de la protection sociale est au cœur des batailles contre le coût du capital et pour une autre régulation systémique centrée sur le développement des salaires, des dépenses sociales et des services publics. Le système de protection sociale constitue un élément clé des mécanismes de régulation du système économique après la Seconde Guerre mondiale. Mais il entre en crise en relation avec la crise du système économique dès le début des années 70. Tandis que les réformes libérales se précipitent après l'explosion de la crise financière et économique de 2008. Les politiques d'austérité en France et dans l'Union européenne, en visant la réduction des dépenses publiques et sociales ainsi que la réduction des prélèvements sociaux, tendent à nourrir les prélèvements financiers du capital et à compromettre le rôle régulateur du système de protection sociale. Cela participe à l'aggravation de la crise systémique. D'où l'urgence de réformes de progrès et d'efficacité du système de protection sociale, avec un nouveau financement et la nécessité de contribuer à de nouveaux mécanismes de régulation tendant à mettre en cause les gâchis du coût du capital et à promouvoir une nouvelle expansion sociale.

Le système de protection sociale français conçu en 1945 a constitué un des mécanismes clés de la régulation du système économique dans la phase d'essor de 1945 à 1967

Le système de protection sociale (SPS) constitue une réponse historique originale aux difficultés de la longue phase dépressive et à la crise systémique de l'entre-deux-guerres. Il contribue notamment à contrecarrer les excès de la suraccumulation du capital par de nouveaux mécanismes de dévalorisation structurelle du capital. Il marque la sortie de la phase B d'un cycle long de Kondratieff, phase qui s'étend pendant l'entre-deux-guerres, et l'entrée dans une phase A de croissance d'un nouveau cycle après la deuxième guerre mondiale, phase qui durera jusqu'à 1967. Cette tentative de réponse aux processus cumulatifs de déséquilibres repose sur l'invention des nouveaux mécanismes de régulation qui ont permis la phase d'essor de 1945 à 1967.

Le SPS tend en effet à contrecarrer les processus cumulatifs de déséquilibres sociaux et économiques. Il vise à couvrir les coûts sociaux liés au type de progression de la productivité du travail. Cette couverture des déséquilibres sociaux et des coûts sociaux de la croissance est une nécessité, en amont et au cœur même du procès de travail. Elle contribue à la reproduction du système économique, à partir de nouveaux mécanismes de régulation.

Le système de protection sociale constitue une tentative de réponse à la « *dynamique des besoins sociaux* ». Il participe à la reproduction de la force de travail, en la maintenant en « *bon état de marche* » et en accroissant sa capacité productive de valeur ajoutée. Les conditions de la croissance d'après-guerre (nouvelles technologies, intensification du travail, production de masse) impliqueront une prise en compte de nouveaux besoins sociaux : qualification, santé, prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le SPS contribue à un meilleur entretien de la force de travail et une meilleure couverture des besoins sociaux. Il tend ainsi à la progression de la productivité du travail total : une partie du coût de la reproduction de la force de travail a dû être assurée grâce à un financement public socialisé. Si le salaire constitue la forme marchande de la reproduction de la force de travail, les transferts sociaux

participent à cette reproduction en dehors du salaire. Mais comme le salaire n'est plus la forme unique de reproduction de la force de travail, les excès des économies relatives sur le travail vivant, sur les salaires (corrélativement au gonflement du capital matériel et financier, autrement dit du « *travail passé* ») sont, partiellement et provisoirement, compensés par le développement des transferts sociaux.

Le système de protection sociale tend à articuler relance de la productivité du travail et des débouchés intérieurs. Il contribue à la fois à la dynamique de gains de productivité du travail et à l'élargissement des débouchés intérieurs des entreprises, par une vaste solvabilisation de la demande grâce aux transferts sociaux. Il tend à la fois à la relance de la consommation et à la relance de la production. Il articule la sphère de la distribution et la sphère de la production, il élargit la consommation privée et collective, stimule les débouchés des entreprises, donc l'incitation à investir, l'emploi et la production. La promotion du travail vivant devient ainsi moteur du progrès économique et permet des liaisons intimes entre l'extension des prestations et le développement d'un autre type de progression de la productivité du travail. Les prestations participent à un autre type de développement économique et social. Le financement du système de protection sociale repose sur des cotisations assises sur les salaires versés dans les entreprises, mais permettant en même temps de financer les solidarités, telles notamment les prestations familiales.

Le système de protection sociale contribue à contrecarrer la suraccumulation du capital, à travers les dépenses et son type de financement, par des formes nouvelles de dévalorisation structurelle. Il constitue une contre-tendance à la baisse du taux de profit, puisqu'il élargit les profits réalisés et le développement des richesses produites à partir d'une force de travail mieux formée, reposée, mieux logée, bénéficiant de meilleures conditions de travail et de vie, donc plus motivée et plus dynamique. Au bout du compte, ce financement public de la reproduction de la force de travail par un prélèvement d'une partie de la valeur ajoutée créée, permet lui-même le développement de la capacité productive de valeur ajoutée des salariés.

Il organise des mécanismes de dévalorisations structurelles originales pour contrecarrer les excès de suraccumulation du capital. Les nouveaux mécanismes de régulation et les transformations de structures après la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'extension du secteur public, ont permis de compenser les excès de suraccumulation du capital matériel et financier par des dévalorisations structurelles originales, dans la mesure où le financement public ne participait pas à la course à la valorisation du capital.

L'entrée dans une nouvelle crise systémique, l'articulation entre la crise du système économique et la crise du système de protection sociale, l'usure des mécanismes de régulation

De la montée des contradictions aux facteurs de la crise de structure et à l'entrée dans une nouvelle crise systémique

On assiste à la montée des contradictions dès le milieu des années 1960 ainsi qu'à l'entrée au début des années 1970 dans une nouvelle crise systémique et dans une nouvelle phase de difficultés du cycle long.

Le système de protection sociale ne constitue pas une solution obligatoire, ni éternelle aux contradictions du capitalisme, notamment à la montée de la suraccumulation du capital, en lien avec les économies excessives sur le travail vivant. Il est aussi le produit d'un rapport de forces, politique et social, par nature évolutif. La protection sociale se transforme historiquement en fonction des problèmes concrets à résoudre et des modifications du rapport de forces, entre acteurs économiques, politiques et sociaux.

Le système de protection sociale est contradictoire. D'un côté, il concourt à émanciper partiellement la protection sociale des limites du salaire mais, d'un autre côté, en organisant la reproduction du système économique, il participe à la reproduction des rapports sociaux qui le caractérisent. Il contribue donc à perpétuer le rapport salarial capitaliste, même s'il fournit un type nouveau de contre-tendance. Il ne peut pourtant pas s'opposer totalement et de manière irréversible à la reprise d'un type biaisé de progression de la productivité du travail et à la tendance au gonflement du capital matériel et financier en raison des économies relatives sur le travail vivant.

La croissance de la dépense sociale doit être relativisée. En effet, elle vise à contrebalancer les économies excessives sur les salaires. Elle doit faire face à l'usure de la force de travail, liée à l'intensification du travail. Elle tend de plus en plus à réparer plutôt qu'à promouvoir le travail vivant. Pour une part, cette croissance est aussi la résultante de la montée des inégalités et des coûts sociaux.

Les facteurs de la crise de structure

Ceux-ci sont discernables dès la fin des années soixante. Ils annoncent le déclenchement d'une nouvelle longue phase de difficultés, phase B d'un cycleKondratieff, qui s'ouvre à partir de 1967 et s'accélère en 1973. Dès la fin des années 1960, on peut discerner un accroissement du rapport capital/produit, ou gonflement de la composition organique du capital. Tandis que le capital constant est accumulé dans les machines, des économies massives sont réalisées sur le travail vivant afin de relever le taux de plus-value. En résultent une nouvelle intensification du travail, une dégradation des conditions de travail et une augmentation des accidents et des maladies professionnelles, une montée du chômage et un tassement de la progression de la productivité du travail. Ces facteurs entretiennent la crise de suraccumulation du capital et les mécanismes de régulation ne suffisent plus à contrecarrer les excès de la suraccumulation du capital. On assiste alors à la montée des déséquilibres cumulatifs qui caractérisent une nouvelle crise systémique.

Une nouvelle crise systémique

Le système de protection sociale plonge de plein fouet dans la crise systémique ouverte à la fin des années 1960. La crise systémique se caractérise notamment par une tendance au déséquilibre financier du système de protection sociale. La croissance des dépenses sociales tend pour une part à tenter de réparer les dégâts sociaux de la crise plutôt qu'à promouvoir le travail vivant. En outre, la croissance de la dépense sociale a de plus en plus de

difficultés à colmater les effets de la crise, la montée du chômage et des inégalités sociales. L'équilibre financier du système se trouve compromis en raison de « *l'effet de ciseaux* », c'est-à-dire le décrochage entre les recettes, limitées par les économies sur les salaires et le travail vivant, et les dépenses sociales, obligées de s'étendre pour couvrir les coûts sociaux de la crise et les besoins nouveaux. Le déficit culmine lors de la récession de 1993, pour atteindre annuellement jusqu'à 1996 plus de 7,5 milliards d'euros. Après une accalmie en 2002, il repart à la hausse avec 10 milliards d'euros en 2003. Il explose avec la crise financière économique et sociale à partir de 2008 atteignant plus de 20 milliards d'euros en 2009 et 24 milliards en 2010. Des mesures d'austérité drastiques portent sur le freinage des dépenses publiques et sociales et conduisent à un ralentissement de la croissance et à une remontée du chômage, aussi le déficit se monte à 12,5 milliards en 2013, 15, 4 milliards en 2014, avec le déficit du FSV.

La compression des recettes de la protection sociale est due à l'enfoncement dans le chômage, et la déflation salariale. En réalité, les plans de réforme de la protection sociale visant à réduire les déficits vont les creuser, car le chômage et la déflation salariale se situent au cœur des déficits : 100 000 chômeurs représentent 2 milliards d'euros en moins pour le régime général de la Sécurité sociale. De même, les économies sur la masse salariale compriment fortement les recettes : 1 % de masse salariale en moins par rapport à ce qu'elle aurait pu être, cela représente 2 milliards d'euros en moins de cotisations totales (ouvrières et patronales) pour le régime général.

Les transformations du système de protection sociale dans la crise systémique : des dépenses sociales nouvelles pour colmater les coûts sociaux de la crise mais contredites par un remodelage du financement

a. Les transformations des dépenses sociales pour colmater la montée des coûts sociaux de la crise

D'un côté, on assiste à un accroissement des dépenses sociales. Dans la phase d'essor de 1949 à 1967, les dépenses sociales s'élèvent de 12 % à 17,5 % du PIB, ;cette hausse, en définitive modérée, correspond à la montée en charge du système : retraites, santé, famille. Mais avec la phase de difficultés qui démarre en 1967, les dépenses sociales atteignent 25,3 % du PIB en 1981, autour de 30 % actuellement, en dépit des tentatives de maîtrise comptable qui pourtant limitent la réponse aux besoins sociaux. La crise systémique engendre à la fois un accroissement des dépenses sociales, afin d'encadrer la montée des coûts sociaux, et une contraction des ressources liée au chômage. Cela se traduit par une crise profonde du financement.

Les dépenses de protection sociale doivent faire face aux nouveaux besoins. En premier lieu les besoins nés des tendances démographiques que sont l'augmentation de l'espérance de vie et la nécessité d'assurer le renouvellement des générations. En second lieu les besoins de régulation du système économique et social : tenter de maintenir la productivité du travail, faire face à l'intensification du travail comme aux exigences de la révolution informationnelle. Cependant, les politiques sociales vont tendre de plus en plus à colmater les déséquilibres économiques et sociaux, notamment le chômage et la précarité.

En même temps, d'un autre côté, on assiste à une tentative pour ramener le rythme de croissance des dépenses sociales à celui du PIB. Un fort ralentissement de la progression des dépenses sociales intervient à partir de 1983, tandis que le plan Juppé (1995-1996) institutionnalise ce principe. Cette politique de maîtrise comptable est annoncée comme incontournable en raison du type de construction européenne adopté, notamment l'obligation de maintenir le déficit public et social à 3 % du PIB et le stock de la dette à 60 % du PIB.

b. Les transformations du financement : fiscalisation contre cotisations. L'argument fallacieux d'un coût du travail prétendu trop élevé

On assiste aussi à des transformations du financement. C'est d'abord la baisse de la part relative des cotisations dans le financement. Cela résulte en premier lieu de l'insuffisance de la croissance de la masse salariale. Et cela surtout en raison des conséquences des politiques économiques menées depuis 1983 ainsi que des gestions d'entreprises. La part des revenus du travail dans la valeur ajoutée a très fortement baissé en France de 1983 à 2003, pratiquement de 12 points, 58 % en 2002 contre 70 % en 1983 dans les comptes des entreprises privées.

L'argument fallacieux d'un coût du travail prétendu trop élevé

On tente ainsi de justifier le refus d'augmenter les cotisations, puis leur réduction au nom de la défense de l'emploi. Les cotisations, et tout particulièrement les cotisations d'employeurs, sont présentées comme une charge à réduire au nom de la compétitivité, alors qu'elles constituent un élément de la rémunération globale des salariés nécessaire à la reproduction, en dynamique, de la force de travail. Ainsi, la part relative des cotisations passe-t-elle de 78,3 % en 1990 à 73,6 % en 1997, puis chute à 66,3 % en 1998 pour rester ensuite sous cette barre des deux tiers.

La montée de la fiscalisation contre le principe des cotisations sociales

C'est aussi la croissance considérable de la part du financement étatique et de la fiscalisation du financement de la protection sociale, depuis la création de la CSG depuis 1991. Le financement étatique dépasse 30 % à partir de 1998. Au sein des cotisations on organise la régression de la part relative des cotisations d'employeurs et l'augmentation de la participation des salariés et des ménages. La régression de la part relative des cotisations d'employeurs a été contrebalancée par l'accroissement de celle des cotisations de salariés jusqu'à 1998. Depuis 1998 on assiste à une tendance au transfert des cotisations salariales sur les impôts des ménages *via* la CSG. La part relative des cotisations d'employeurs dans le financement total reste, certes, la plus importante, mais elle a régressé massivement, de près de 14 points de 1968 à 2000, en passant de 58,4 % à seulement 44,6 %. Le taux de croissance annuel moyen des cotisations patronales en valeur absolue est négatif depuis 1993 (-0,8 %), en raison de la montée des exonérations qui prétendent inciter à l'emploi. Celles-ci connaissent une croissance exponentielle : 7,6 milliards d'euros en 1995, 20 milliards d'euros en 2003, près de 30 milliards en 2008, 35 milliards en 2014.

Pour notre part nous avançons le principe des cotisations contre la fiscalisation

Le président de la République, François Hollande, le gouvernement de Manuel Valls ainsi que la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, cherchent à accélérer le processus de fiscalisation croissante de la protection sociale.

Sous prétexte de « *moins taxer le travail* », on tend en fait à organiser la réduction des « *charges* » sociales patronales, et à institutionnaliser la réduction du coût du travail et de la part des salaires dans la valeur ajoutée. En même temps, cette fiscalisation conduit à une étatisation du financement de la Sécurité sociale.

Celle-ci affaiblit le principe de la gestion paritaire des organismes sociaux. Cela tend à renforcer la politique de réduction des dépenses et prélèvements sociaux, imposée par les forces libérales afin de servir plus directement les exigences de rentabilité financière immédiate.

Le débat : cotisation sociale ou CSG

La question centrale est l'assiette du financement. La nature de ce financement définit la nature du modèle de protection sociale et le choix de civilisation qu'il induit. Soit il relève de la fiscalisation, soit il est ancré sur la cotisation sociale.

Dans ce débat, les partisans de la CSG avancent plusieurs arguments pour justifier le développement de la CSG pour financer la Sécurité sociale.

1. La CSG serait plus juste car elle ferait participer tous les revenus et elle est plus efficace car son rendement est plus puissant.

2. Les prestations de Sécurité sociale seraient « *universelles* » depuis la CMU. Leur financement relèverait donc de la solidarité nationale, et donc de l'impôt comme la CSG.

3. Assises sur les salaires, les cotisations sociales pèseraient sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises. Le basculement de la cotisation vers l'impôt (CSG) permettrait alors d'améliorer la compétitivité et de lutter contre le chômage.

En réalité, aucun des arguments avancé ne tient :

1. La CSG est foncièrement injuste et inefficace. Prélevée sur les revenus des ménages, elle repose à hauteur de 88 % sur les seuls revenus du travail ou de remplacement (salariés et retraités). Les revenus financiers et du patrimoine n'y contribuent que pour 11 %. Elle ne taxe donc pas le capital mais les revenus du travail des ménages. Prélevée sur les revenus et non sur la richesse produite dans l'entreprise, elle est déconnectée du lieu de création des richesses.

2. Les prestations de sécurité sociale ne sont pas simplement « *universelles* ». Elles relèvent aussi d'une solidarité professionnelle liée au travail. Le fait de cotiser ouvre droit à ces prestations. Tous les cotisants y ayant droit indépendamment du niveau de leur contribution.

C'est la solidarité des travailleurs entre eux et c'est l'esprit des fondateurs de la Sécurité sociale : « *chacun contribue selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins* ». À la solidarité des travailleurs entre eux, la fiscalisation substitue une solidarité étatique qui dépouille les salariés de leur pouvoir de détermination au profit du Parlement. À l'attribution sans conditions à chaque cotisant, selon ses besoins, de cette part de la richesse produite, elle substitue des allocations tributaires des arbitrages budgétaires de l'État conditionnées par ses objectifs de redistribution sociale des revenus. Les cotisations sociales ne peuvent donc être remplacées sans conséquences par la CSG.

La CSG est devenue une forme nouvelle de prélèvement obligatoire en France. Portant sur les revenus du travail, elle constitue une sorte de prélèvement à la source par les URSAFF et touche aussi les revenus exonérés des ménages (contrairement aux impôts sur les revenus). Non contributive, elle n'ouvre pas droit à prestations, contrairement à la cotisation sociale, et est donc comptabilisée comme un impôt.

Pour notre part, nous défendons le principe des cotisations sociales. Nous sommes favorables à un financement lié à l'entreprise, lieu où les salariés créent les richesses et la croissance. Nous tenons à réaffirmer le principe de la cotisation sociale en fonction des salaires versés, son lien à l'entreprise. Les cotisations sociales sont une prise sur la valeur ajoutée, une partie de la VA qui ne va pas au profit. Le principe de la cotisation sociale est un principe moderne et révolutionnaire. Chacun cotise en fonction de sa capacité contributive et peut recevoir des prestations et des soins en fonction de ses besoins. Les cotisations calculées en fonction des salaires versés sont prélevées sur la valeur ajoutée créée par les salariés. Elles servent à financer des prestations qui permettent de développer leur capacité contributive. Les cotisations sont ainsi enracinées et source de dynamique économique, ce qui donne les moyens de financer la protection sociale. Cette articulation du financement de la protection sociale à la production de richesses par les salariés constitue une très grande force. Au contraire, nous sommes opposés à la fuite en avant dans la fiscalisation de la protection sociale (CSG, CRDS), car il s'agit fondamentalement d'organiser la réduction des « *charges* » sociales notamment patronales, d'institutionnaliser la réduction du coût du travail et de la part des salaires dans la valeur ajoutée. En même temps, cette fiscalisation conduit à l'abaissement des gestions dites paritaires, ainsi qu'à une étatisation qui vise le rationnement des dépenses sociales. La CSG ne repose que sur les ménages (et pour 88 % sur les salariés et les retraités), les revenus financiers des ménages ne contribuent que pour 11 %. Il est donc faux de dire que la CSG est plus juste et qu'elle ferait participer tous les revenus. En outre, elle ne repose qu'en aval sur les revenus des ménages, n'est pas articulée au lieu de la production des richesses, elle reste donc limitée. Le principe « *à recettes limitées, dépenses limitées* » joue à plein. Cela constitue un puissant moyen de pression pour réduire les dépenses sociales. La CSG est une réponse détachée de l'entreprise, c'est un impôt décidé par l'État, alors que la cotisation est une réponse socialisée. Le choix des modes de financement à partir des cotisations, c'est le choix d'un partage des richesses produites en faveur des salariés, et d'une action à la racine sur la façon de produire les richesses en accroissant la part de salaires et des fonds sociaux. Le choix du financement correspond à un choix de société. Le choix de la cotisation, c'est le choix de la solidarité, de la responsabilité sociale des entreprises, le choix d'une Sécurité sociale gérée par les assurés sociaux. Au contraire, pour nous, la CSG, la fiscalisation, c'est le choix de l'étatisation pour servir en fait plus directement les intérêts immédiats du capital et freiner les dépenses sociales. Nous voulons sortir de ces cercles vicieux qui organisent le tarissement des recettes de la protection

sociale. Nous combattons la théorie dominante qui présente le financement de la protection sociale, tout particulièrement les cotisations sociales, comme un boulet handicapant l'emploi, en prétendant que cela élève de façon excessive le coût du travail. Cette théorie avance aussi que le financement de la protection sociale, à partir des cotisations sociales, constituerait un frein à la croissance et à la compétitivité des entreprises. Il convient de montrer, au contraire, que le financement de la protection sociale, notamment les cotisations sociales, constitue un facteur de développement des ressources humaines, un moteur pour un autre type de progression de la productivité du travail, un autre type de croissance. Cependant, le type de croissance actuel comprime les dépenses publiques et sociales, fait exploser le chômage qui gangrène les rentrées de cotisations. C'est le type de politique économique et de gestion des entreprises qui réduit la part des salaires dans la valeur ajoutée, tandis que les exonérations exponentielles de cotisations patronales sur les « *bas salaires* » (30 milliards d'euros en 2008) privent la Sécurité sociale de ressources et tendent à tirer tous les salaires vers le bas. Les propositions du gouvernement actuel de réforme du financement de la protection sociale ont un temps été focalisées sur la TVA sociale, dont les effets dramatiques sont à prévoir sur le pouvoir d'achat des ménages et, à terme, sur la croissance et l'emploi. L'explosion de la crise financière et des déficits, comme les centaines de milliards d'euros dilapidés dans le soutien de banques et des entreprises, tandis que les licenciements et le chômage ont repris leur course exponentielle, obligent le gouvernement à la prudence. Les plans de redressement restent en réserve. D'autres propositions, comme celle du Parti socialiste de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG (en rendant du coup cette dernière progressive) en avançant que cela serait moins injustes que la TVA « *sociale* », se fondent aussi sur l'idée que le financement de la protection sociale doit peser essentiellement sur les ménages et qu'il s'agirait d'accélérer encore le désengagement des entreprises. Il faut au contraire relever la part des salaires dans la valeur ajoutée et accroître le taux et la masse des cotisations patronales.

La TVA dite sociale : une fiscalisation qui épargne beaucoup ceux qui peuvent épargner beaucoup et charge les ménages modestes et moyens

La « *TVA-sociale* » vise la réduction du coût du travail au bénéfice des entreprises. Sous sa forme Sarkozy-Fillon, les prélèvements fiscaux pesant sur la consommation des ménages auraient été alourdis de milliards d'euros et les cotisations sociales patronales allégées d'autant. Utilisant toutes leurs ressources pour la consommation, les ménages pauvres auraient été les grands perdants. Autre objectif, elle aurait permis de rompre avec notre tradition historique de financement de la politique familiale par les entreprises et de répondre ainsi à une vieille revendication du patronat. Au final, cette « *TVA-sociale* » aurait exercé des effets récessifs sur le pouvoir d'achat des ménages comme sur la croissance et l'emploi, affaiblissant ainsi encore plus les recettes liées à la cotisation sociale.

Annulée après l'arrivée de François Hollande au pouvoir, les projets de financement de la Sécurité sociale n'en sont pourtant pas plus rassurants. Les décisions gouvernementales suite au rapport Gallois visent à augmenter la TVA. Ces augmentations serviront à compenser les crédits d'impôt, nouveaux cadeaux au patronat et perte de pouvoir d'achat pour les ménages.

C'est une façon de faire peser le financement de la protection sociale davantage sur les ménages que sur les entreprises, de renforcer l'étatisation de la Sécurité sociale et la soumission de son budget aux arbitrages de l'État. TVA surnommée fort à propos « *antisociale* » et CSG constituent deux faces d'une même pièce fiscale.

Les politiques d'austérité contre les dépenses sociales et les salaires aggravent la crise du système de protection sociale et compromettent son rôle régulateur

Les réformes libérales présentées comme le seul moyen de s'adapter à la crise pèsent de plus en plus sur la protection sociale et contribuent à l'aggravation de la crise systémique. Elles aggravent au final la tendance au déséquilibre financier. La tentative de réduction des déficits à partir de la restriction des prestations comme la montée des prélèvements et de la participation personnelle des ménages conduisent en réalité à alimenter les déficits eux-mêmes, en compromettant le rôle régulateur du système de protection sociale dans l'économie. En effet, en comprimant le pouvoir d'achat des ménages à partir de prélèvements plus importants et de prestations minorées, ces plans déprime la consommation privée et collective, donc les débouchés intérieurs des entreprises, ils mettent en cause l'incitation à investir dans la production et nourrissent la reprise du chômage. La recherche d'une flexibilité à la baisse des salaires, la dérégulation du marché du travail et la réduction des dépenses sociales tendent à freiner la progression de la productivité du travail total. Tout ceci concourt à limiter la croissance réelle, encourage son faible contenu en emploi et en salaires et tend à priver le système de protection sociale de ressources, en engendrant une nouvelle montée des déficits. La crise d'efficacité du financement de la protection sociale, liée au chômage et aux économies sur les salaires, est donc aggravée par le type de restructuration entrepris.

Ainsi la crise du système de protection sociale et les conséquences des réformes engagées participent-elles à la crise des mécanismes de régulation du système économique et social d'ensemble.

Des pistes alternatives de réforme, en rupture avec les projets de démantèlement du modèle social français et de construction d'un modèle libéral sont indispensables. Un nouveau modèle de progrès et d'efficacité sociale afin de contribuer à de nouveaux mécanismes de régulation visant une issue de progrès à la phase de difficultés en cours est à construire.

Contre la mise en cause du modèle social français et la marche vers un modèle libéral, contre les attaques destructrices contre le coût du travail et les cotisations sociales, s'attaquer au coût du capital et construire un nouveau modèle d'expansion des dépenses sociales et des services publics

Face à l'accumulation et à l'accélération des réformes régressives de Sarkozy à Hollande et à la crise profonde

d'efficacité et de financement du système de protection sociale, des réformes alternatives de progrès et d'efficacité sont indispensables. Toutes les forces vives du pays, comme en 1945-1946, doivent faire preuve de créativité pour faire monter des alternatives au néolibéralisme et pour sortir de la crise systémique en cours, où s'articulent la crise du système économique et la crise du système de protection sociale. La solution n'est pas dans la réduction des dépenses publiques et sociales et des prélèvements publics et sociaux obligatoires.

Concernant le système de santé, elle ne peut consister dans une réduction des dépenses de santé solidaires, qui favoriserait l'éclatement entre assistance et assurance. Une véritable régulation médicalisée devrait partir d'une évaluation des besoins de santé au plus près du terrain. Elle appelle la concertation et la contribution des acteurs pour la construction de procédures de régulation aboutissant à un système de santé réellement solidaire, préventif, favorisant l'accès précoce aux soins, coordonné, et efficace avec un meilleur suivi du malade et de meilleurs résultats de santé.

Les dépenses sociales de santé, de retraite, pour la politique familiale, etc., devraient être étendues et réorientées. Loin de représenter un boulet pour l'économie, elles pourraient contribuer à une issue de progrès à la phase de difficultés du cycle long en cours et amorcer une nouvelle phase d'essor, en anticipant de nouveaux mécanismes de régulation. Nous proposons une refonte dynamique et efficace socialement du financement du système de protection sociale.

Les combats contre les réformes régressives de notre modèle social : retraites, politique familiale, système de santé, indemnisation du chômage… révèlent le besoin de constructions alternatives en rupture avec la logique libérale. Une réforme de fond du financement permettrait de prendre en compte les besoins sociaux (retraite, santé, famille, emploi) qui ont émergé dans la crise, afin d'amorcer un processus de sortie de crise.

Les axes essentiels de cette réforme consisteraient :

1. Dans la création d'une cotisation additionnelle pour financer la protection sociale sur les revenus financiers des entreprises et des banques (dividendes et intérêts), qui échappent aux prélèvements sociaux. On peut ainsi envisager d'appliquer à ces revenus financiers qui dépassent 319 milliards d'euros en 2012, le taux de cotisation patronale sur les salaires, ce qui rapporterait en tout 70 milliards de ressources supplémentaires pour le régime général de la Sécurité sociale.

2. Dans la refonte du système de calcul des cotisations patronales. Actuellement le système repose sur les entreprises qui embauchent et valorisent les ressources humaines et, à l'inverse, déresponsabilise les entreprises qui licencient et fuient dans la croissance financière. Aussi proposons nous de tenir compte du rapport masse salariale/valeur ajoutée en visant son relèvement. Les entreprises où ce ratio est bas se verraient appliquer un taux de cotisation plus élevé. Au contraire, les entreprises qui contribuent à la croissance réelle par l'emploi, les salaires et la formation, bénéficieraient de taux de cotisation moindres, mais le développement de l'emploi, des salaires et de la formation serait source de rentrées de cotisations. L'objectif est de dégager de nouveaux moyens de financement branchés sur l'accroissement de l'emploi, des salaires et de la formation.

Ceci pourrait impliquer des crédits nouveaux à partir de prêts bonifiés (à taux nul ou négatif) aux entreprises, d'autant plus qu'elles participeraient à la croissance réelle, à l'investissement productif, centrés sur l'emploi et de la formation. Ceci se ferait d'une part au niveau régional, à travers des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Cela impliquerait aussi le niveau européen, en exigeant une montée des luttes et propositions concertées nouvelles des forces progressistes. Pour sortir de cette nouvelle phase explosive de la crise systémique, il faut sortir les peuples des cures drastiques d'austérité que les forces libérales leur imposent face à l'explosion des endettements et de la spéculation. On pourrait notamment proposer un Fonds européen de développement social, visant le développement social et des services publics. Cela impliquerait notamment des actions fortes pour que la BCE sorte des dogmes monétaristes, il s'agirait aussi de rompre avec les diktats du Pacte de stabilité, ainsi que du Pacte de compétitivité germano-français en cours qui prétend réduire le coût du travail ainsi que les dépenses publiques et sociales de façon drastique. Il convient au contraire de viser un pacte de nouvelle croissance par le développement social et des services publics.

Une refonte de progrès du système de protection sociale est une nécessité vitale pour sortir de la crise en cours, notamment pour répondre aux nouveaux besoins de santé, aux exigences d'une politique familiale moderne, d'un financement dynamique des retraites ; de l'autonomie des personnes âgées, etc. Des constructions institutionnelles nouvelles pourraient concerner un nouveau Système de sécurité d'emploi ou de formation. Celui-ci viserait à assurer à chacune et à chacun une sécurité et une continuité de revenus et de droits sociaux relevés. Cela impliquerait de nouveaux droits sociaux et pouvoirs des salariés, des acteurs sociaux, des associations, des usagers et de toutes les populations. La promotion de la formation tout au long de la vie, la sécurisation et le développement de l'emploi, des salaires, pourraient concourir à dégager de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale, tout en visant une nouvelle avancée de civilisation.

Références bibliographiques

– Boccara, Frédéric, « *Lutter contre le Coût du capital pour des dépenses d'expansion sociale* », *Économie et Politique*, n° 712-713, nov.-déc. 2013.

– Boccara, Paul :

- « *Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital* », *Issues* n° 32, 1re partie, septembre 1988 ; n° 33, 2e partie, mai 1989 ; n° 34, 3e partie, 2e trimestre 1989.

- « *Travaux statistiques sur le système productif français et théorie sur les facteurs de la crise de structure* », *Issues,* n° 1, 4e trimestre 1978 première partie et *Issues,* n° 2, 1er trimestre 1979.

- « *Cycles longs, mutations technologiques et originalités de la crise de structure actuelle* », *Issues,* n° 16, 2e-3e trimestres 1983.

- « *Cycles longs, phase de difficulté en cours et finance* », *Issues* n° 29, 1987.

- *La crise systémique, Europe et monde. Quelle alternative?* Le Temps des Cerises, 2011.

- *Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital,* 1er vol., Delga, 2013.

– *Cahiers ISMEA*, *Économie et sociétés*, tome 27, n° 7-8, juillet-août 1993, « *Les mouvements longs de longue durée dans la pensée économique* ».

– Cordonnier Laurent, *et alii, À la recherche du coût du capital*, Clersé, La revue de l'IRES, 2013/4, n° 79.

– Durand, Denis, « *Faire reculer le coût du capital* », *Revue du Projet,* décembre 2014.

– Kondratieff, Nicolaï, Édition française L. Fontvieille *Les grands cycles de la conjoncture,* édition française présentée par Louis Fontvieille, Paris, Economica, 1992.

– Limousin, Michel et Mills Catherine. *La protection sociale en danger. État des lieux et stratégie pour une alternative,* 2e édition, Paris, Le Temps des Cerises, 2010.

– Mansouri, Nasser, « *Le coût du capital, principal handicap de l'économie française* », *Économie et Politique,* n° 710-711, octobre 2013.

– Michel Sandrine, *Croissance économique en longue période et développement des hommes : une analyse théorique des transformations,* Habilitation à diriger des recherches, Université de Montpellier 1, 2009.

– Mills, Catherine, *Protection sociale*, *Économie et Politique, Débats actuels et réformes,* Gualino, 2009.

– Mills, Catherine, *Économie de la protection sociale. Quel avenir pour la protection sociale. Crise et recherches de régulation nouvelle des systèmes de protection sociale,* Sirey, 1994.

– Rasselet Gilles (dir*), Les transformations du capitalisme contemporain*, L'Harmattan, 2007. ■

